Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_091-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	2	16	18

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : **18**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Mélinda LE FRAPPER

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GULUDEC Antoine, LE GUEN Sarah, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 2 : DUPLESSIS Fabien pouvoir à HALLOIN Sandrine
KOWAL Lucie pourvoir à GOURDEN Jean-Pierre

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-11-091

SOLLICITATION D'AIDES FINANCIERES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINTE BARBE DE LA CHAPELLE SAINT CADO

Monsieur David GUYONVARCH, adjoint à la culture, fait lecture du bordereau suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du patrimoine ;

Considérant :

- Que la chapelle Saint-Cado, abrite une statue de Sainte barbe en bois polychrome, implantée dans la niche gauche du retable ;
- La statue est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 2 août 1982 ;
- L'état de conservation de cette œuvre nécessite une intervention spécialisée afin d'assurer sa préservation et d'éviter une dégradation supplémentaire de son support en bois et de sa polychromie ;
- Le rapport d'étude et de conservation de mars 2024, ainsi que le devis de restauration établi une première option, prévoyant notamment le dégagement des couches picturales, la fixation de la polychromie, le traitement structurel du bois, le nettoyage et la réintégration de la polychromie, puis la remise en place de la statue ;
- Que ces interventions seront réalisées dans le respect des préconisations de conservation et en concertation avec la Conservatrice des antiquités et objets d'art (CAOA), une réunion étant prévue avant le commencement des travaux ;

Considérant

- Que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 10 322,50 € HT, comprenant 135,5 heures de main-d'œuvre ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_091-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-091

SOLLICITATION D'AIDES FINANCIERES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINTE BARBE DE LA CHAPELLE SAINT CADO

Considérant que la commune souhaite préserver et valoriser son patrimoine religieux et culturel, et assurer la transmission de ce bien patrimonial aux générations futures ;

Considérant qu'il convient, afin de mener à bien cette opération, de solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées par les partenaires institutionnels, notamment la Région, le Conseil départemental, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ainsi que tout autre organisme public susceptible de contribuer au financement de ces travaux ;

Considérant que la commune et le Comité de sauvegarde sont prêts à participer financièrement à cette opération et leur participation financière interviendra en complément des aides sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver le projet de restauration de la statue de Sainte Barbe située dans la chapelle Saint-Cado, conformément aux travaux préconisés dans le devis de conservation-restauration, pour un montant prévisionnel de 10 322,50 € HT.
- De solliciter les aides financières de l'État, notamment auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne, du Conseil départemental du Morbihan et de tout autre partenaire institutionnel susceptible de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants, à signer tout document nécessaire à leur instruction et à effectuer l'ensemble des démarches utiles à la réalisation de cette opération.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Mélinda LE FRAPPER **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 18 novembre 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.